

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 763**21 juillet 2003****SOMMAIRE**

(L')Ancre d'Or, S.à r.l., Luxembourg	36603	Sicav, Luxembourg	36618
Argos Investment Fund, Sicav, Luxembourg	36585	Lower Basin Holding S.A., Luxembourg	36603
Austell Financière S.A., Luxembourg	36590	Lunaria S.A.H., Luxembourg	36604
Aut, S.à r.l., Hesperange	36605	Luxembourg Investment Fund, Sicav, Luxembourg	36620
B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg	36604	M.A. Internationale S.A., Luxembourg	36611
Bepofico S.A., Luxembourg	36622	Management International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36590
Blaze Finance Services, S.à r.l., Luxembourg	36598	New Enterprises S.A., Luxembourg	36583
Bosphorus Growth Fund, Sicav, Luxembourg	36616	New Tech Venture Capital Management S.A., Luxembourg	36614
Brait S.A.H., Luxembourg	36620	Nikko Emerging Growth Fund	36619
Chaussures de Sécurité Tunisie S.A., Luxembourg	36600	Nomura Global Fund, Sicav, Luxembourg	36624
CLT-UFA S.A., Luxembourg	36584	Nordea 1, Sicav, Findel	36622
Clipper S.A., Luxembourg	36591	Nudor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36591
Clipper S.A., Luxembourg	36591	Nudor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36591
Cloche d'Or S.A., Crauthem	36587	Olive Oil Factory S.A., Luxembourg	36593
Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., Luxembourg	36614	Panda Sicav, Luxembourg	36622
(The) Cronos Group S.A.H., Luxembourg	36578	Pressy Group S.A., Luxembourg	36601
(The) Cronos Group S.A.H., Luxembourg	36578	RTL 4 Holding S.A., Luxembourg	36584
Die Europäische S.A., Oberanven	36602	Sadia S.A., Luxembourg	36593
Fidelity Funds - Asia Technology Fund	36616	SGT, Société de Gestion et Travaux S.A., Luxembourg	36615
Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	36578	Sicav Placeuro, Luxembourg	36618
Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	36583	Sim S.A.H., Luxembourg	36585
Financière Ervacace Holding Company S.A., Luxembourg	36601	Sinclair Holding S.A., Luxembourg	36615
Finesse Holding S.A.H., Luxembourg	36601	Sinclair Holding S.A., Luxembourg	36615
Fiparlux S.A. Holding, Luxembourg	36604	Société Anonyme Crocus, Luxembourg	36617
Forres Management S.A., Luxembourg	36602	Société Civile Immobilière Hemecht, Luxembourg	36586
Fortescue Holding S.A., Luxembourg	36616	Société de Participations Financières Rusmet S.A., Luxembourg	36592
Fourstroketch S.A., Luxembourg	36592	Sogelux Investissement Fund, Sicav, Luxembourg	36586
Gioch S.A., Luxembourg	36620	Solimo S.A., Luxembourg	36602
Groupe Européen d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	36614	TMF Administrative Services S.A., Luxembourg	36605
Imolina S.A., Luxembourg	36604	Transpacific Fund, Sicaf, Luxembourg	36619
Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	36623	TSG Transport Service Grevenmacher S.A., Munsbach	36617
International Participations - INPARFIN - S.A., Luxembourg	36603	Winchester International S.A., Luxembourg	36587
Ipheion S.A.H., Luxembourg	36605		
Jobstock Holding S.A., Luxembourg	36583		
Le Foyer, Ottaviani & Associés Patrimonium			

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 27.489.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 ainsi le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(036305.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 27.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(036309.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 76.939.

In the year two thousand and three, on the tenth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depository of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of FIDELITY FUNDS II SICAV, R.C. Number B 76.939, having its registered office in Luxembourg, incorporated originally under the denomination of FIDELITY ACCUMULATING MONEY FUND LIMITED, on November 1, 1991, pursuant to the Companies Act 1981 of Bermuda, and whose registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed passed before the depository notary, dated July 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 566 of August 8, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in the name of the notary André Schwachtgen dated July 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 613 of August 8, 2001.

The meeting begins at ten a.m., Mr Marc Wathelet, Managing Director of FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Nicola Phillips, private employee, residing in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Hellers, Managing Director of FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., residing in Wormeldange, Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 600 of 3 June, 2003 and Number 658 of 21 June, 2003, in the «Luxemburger Wort» of 3 June and 21 June, 2003, and in the «Tageblatt» of 3 June and 21 June, 2003.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. The amendment to paragraph two of Article 5 so as to read:

«The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in United States dollars of 1,239,468 euros.»

2. Amendment to the first sentence of paragraph five of Article 13 so as to read:

«Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing, or by cable, telegram, telex or fax to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

3. Insertion of the following sentence at the end of the sixth paragraph of Article 13:

«Any Director may attend a meeting of the Board of Directors using teleconference or video means.»

4. Amendment to the final paragraph of Article 14 so as to read:

«Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore of that meeting or by two directors or by one director and the secretary or an assistant secretary.»

5. Insertion of the following paragraphs at the end of Article 17:

«The general meeting of shareholders may allow the members of the Board of Directors remuneration for services rendered, such amount being divided at the discretion of the Board of Directors among themselves.

Furthermore, the members of the Board of Directors may be reimbursed for any expenses engaged on behalf of the Corporation insofar as they are reasonable.»

6. Insertion of the following paragraph at the end of Article 18:

«The Board of Directors may also delegate specific tasks to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided the majority of the members of the committee are Directors of the Corporation and that no meeting of the committee shall be quorate for the purposes of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present or represented are Directors of the Corporation, provided further that no delegations may be made to a committee of the Board of Directors, the majority of which consists of Directors who are resident in the United Kingdom. No meeting of any committee may take place in the United States of America, its territories or possessions, or in the United Kingdom and no such meeting will be validly held if the majority of the Directors present or represented at that meeting are persons resident in the United Kingdom.»

7. Insertion of the following paragraph after paragraph three of Article 21:

«If in exceptional circumstances beyond the Corporation's control it is not possible to make the payment within such period then such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.»

8. Amendment to the first sentence of the final paragraph of Article 21 so as to read:

«Further, if on any given date redemption requests and conversion requests relate to more than 5 percent of the Shares in issue of a specific pool of assets relating to any class or classes of shares, the Board of Directors may decide that part or all of such Shares...»

9. Amendment to the first sentence of paragraph one of Article 21 bis so as to read:

«In the event that for any reason the aggregate value of the shares of a given class was lower than fifty million (50,000,000) United States dollars (or its equivalent) the Corporation may upon thirty days prior notice to the holders of shares of such class proceed to a compulsory redemption of all such shares at their Net Asset Value calculated (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses, if applicable) at the Valuation Date at which such decision shall take effect.»

10. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 37,638,153.14 shares of no par value outstanding on July 10, 2003, 237,590 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the aforesaid agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to amend paragraph two of Article 5 so as to read:

«The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in United States dollars of 1,239,468 euros.»

The present resolution is passed by 233,423 votes in favour and 4,036 votes against.

Second resolution

The General Meeting resolves to amend the first sentence of paragraph five of Article 13 so as to read:

«Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing, or by cable, telegram, telex or fax to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

The present resolution is passed by 235,875 votes in favour and 1,584 votes against.

Third resolution

The General Meeting resolves to insert the following sentence at the end of the sixth paragraph of Article 13:

«Any Director may attend a meeting of the Board of Directors using teleconference or video means.»

The present resolution is passed by 233,128 votes in favour and 4,330 votes against.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend the final paragraph of Article 14 so as to read:

«Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore of that meeting or by two directors or by one director and the secretary or an assistant secretary.»

The present resolution is passed by 235,875 votes in favour and 1,584 votes against.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to insert the following paragraphs at the end of Article 17:

«The general meeting of shareholders may allow the members of the Board of Directors remuneration for services rendered, such amount being divided at the discretion of the Board of Directors among themselves.

Furthermore, the members of the Board of Directors may be reimbursed for any expenses engaged on behalf of the Corporation insofar as they are reasonable.»

The present resolution is passed by 219,540 votes in favour and 17,460 votes against.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to insert the following paragraph at the end of Article 18:

«The Board of Directors may also delegate specific tasks to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided the majority of the members of the committee are Directors of the Corporation and that no meeting of the committee shall be quorate for the purposes of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present or represented are Directors of the Corporation, provided further that no delegations may be made to a committee of the Board of Directors, the majority of which consists of Directors who are resident in the United Kingdom. No meeting of any committee may take place in the United States of America, its territories or possessions, or in the United Kingdom and no such meeting will be validly held if the majority of the Directors present or represented at that meeting are persons resident in the United Kingdom.»

The present resolution is passed by 233,404 votes in favour and 4,055 votes against.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to insert the following paragraph after paragraph three of Article 21:

«If in exceptional circumstances beyond the Corporation's control it is not possible to make the payment within such period then such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.»

The present resolution is passed by 228,820 votes in favour and 8,639 votes against.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to amend the first sentence of the final paragraph of Article 21 so as to read:

«Further, if on any given date redemption requests and conversion requests relate to more than 5 percent of the Shares in issue of a specific pool of assets relating to any class or classes of shares, the Board of Directors may decide that part or all of such Shares...»

The present resolution is passed by 230,504 votes in favour and 6,955 votes against.

Ninth resolution

The General Meeting resolves to amend the first sentence of paragraph one of Article 21 bis so as to read:

«In the event that for any reason the aggregate value of the shares of a given class was lower than fifty million (50,000,000) United States dollars (or its equivalent) the Corporation may upon thirty days prior notice to the holders of shares of such class proceed to a compulsory redemption of all such shares at their Net Asset Value calculated (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses, if applicable) at the Valuation Date at which such decision shall take effect.»

The present resolution is passed by 210,653 votes in favour and 26,806 votes against.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de FIDELITY FUNDS II SICAV, R.C. Numéro B 76.939, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de FIDELITY ACCUMULATING MONEY FUND LIMITED, en date du 1^{er} novembre 1991, conformément au Companies Act 1981 des Bermudes, et dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire dépositaire, en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 566 du 8 août 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire André Schwachtgen, en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 613 du 8 août 2001.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Marc Wathelet, «Managing Director» de FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., résidant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nicola Phillips, employée privée, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Hellers, «Managing Director» de FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A, résidant à Wormeldange, Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 600 du 3 juin 2003 et N° 658 du 21 juin 2003, au «Luxemburger Wort» des 3 juin et 21 juin 2003, et dans le «Tageblatt» des 3 juin et 21 juin 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Amendement au paragraphe 2 de l'article 5, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Le capital social minimum sera égal à la contre-valeur en dollars des Etats-Unis de la somme de 1.239.468 euros.»

2. Amendement à la première phrase du paragraphe 5 de l'article 13, de façon à ce qu'elle soit formulée comme suit:

«Toute réunion du Conseil d'Administration sera convoquée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, à l'attention de l'ensemble des administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure de la réunion, sauf cas d'urgence motivée dans la convocation.»

3. Insertion de la phrase suivante à la fin du sixième paragraphe de l'article 13:

«Tout Administrateur peut assister à une réunion du Conseil par voie de téléconférence ou de vidéo.»

4. Amendement au dernier paragraphe de l'article 14, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signées par le président ou le président faisant fonctions de la réunion ou par deux administrateurs, ou encore par un administrateur et par le secrétaire général ou son adjoint.»

5. Insertion des paragraphes suivants à la fin de l'article 17:

«L'Assemblée générale des actionnaires peut accorder aux membres du Conseil d'Administration une rémunération pour services rendus, ce montant étant réparti de façon discrétionnaire par le Conseil d'Administration entre ses membres.»

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration peuvent se voir rembourser toutes dépenses engagées pour le compte de la Société pour autant qu'elles soient raisonnables.»

6. Insertion du paragraphe suivant à la fin de l'article 18:

«Le Conseil d'Administration peut également déléguer des tâches spécifiques à tout comité, composé de la ou des personnes qu'il jugera bon (que ces personnes soient ou non membres du Conseil d'Administration), pour autant que la majorité des membres du comité aient qualité d'Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion du comité ne soit réputée compter le quorum requis en vue de l'exercice des pouvoirs et compétences qui lui sont attribués, sauf le cas où une majorité des personnes présentes ou représentées sont Administrateurs de la Société, et pour autant par ailleurs qu'aucune délégation ne puisse être accordée à un comité du Conseil d'Administration, dont la majorité se compose d'Administrateurs qui sont résidents du Royaume-Uni. Aucune réunion d'un comité ne peut se dérouler aux Etats-Unis d'Amérique, dans ses territoires ou possessions ni au Royaume-Uni, et aucune réunion ne sera réputée valablement tenue si la majorité des Administrateurs présents ou représentés se compose de personnes ayant qualité de résidents du Royaume-Uni.»

7. Insertion du paragraphe suivant après le paragraphe 3 de l'article 21:

«Si, dans des circonstances exceptionnelles échappant au contrôle de la Société, il n'est pas possible de procéder au paiement pendant cette période, ce paiement sera fait dès que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.»

8. Amendement à la première phrase du dernier paragraphe de l'article 21, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Par ailleurs, si à toute date donnée, les demandes de rachat et de conversion portent sur plus de 5 pour cent des Actions en circulation et se rapportant à tout groupe d'actifs se rapportant à une ou plusieurs catégories d'actions, le Conseil d'Administration décidera que tout au partie de ces Actions (...)»

9. Amendements à la première phrase du paragraphe un de l'article 21 bis, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur totale des actions d'une catégorie déterminée serait inférieure à cinquante millions (50.000.000) de dollars des Etats-Unis (ou contre-valeur), la Société peut, avec un délai de préavis de trente jours en faveur des détenteurs des actions de cette catégorie, procéder à un rachat forcé de l'ensemble des actions sur la base de leur Valeur Liquidative (compte tenu du prix effectif de réalisation des investissements et des charges liées à la réalisation, s'il y a lieu) à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision produira ses effets.»

10. Examen de tous autres points qui pourraient être régulièrement soumis à l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 37.638.153,14 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 10 juillet 2003, 237.590 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 5, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Le capital social minimum sera égal à la contre-valeur en dollars des Etats-Unis de la somme de 1.239.468 euros.»

La présente résolution est passée avec 233.423 votes en faveur et 4.036 votes en défaveur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase du paragraphe 5 de l'article 13, de façon à ce qu'elle soit formulée comme suit:

«Toute réunion du Conseil d'Administration sera convoquée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, à l'attention de l'ensemble des administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure de la réunion, sauf cas d'urgence motivée dans la convocation.»

La présente résolution est passée avec 235.875 votes en faveur et 1.584 votes en défaveur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer la phrase suivante à la fin du sixième paragraphe de l'article 13:

«Tout Administrateur peut assister à une réunion du Conseil par voie de téléconférence ou de vidéo.»

La présente résolution est passée avec 233.128 votes en faveur et 4.330 votes en défaveur.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 14, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signées par le président ou le président faisant fonctions de la réunion ou par deux administrateurs, ou encore par un administrateur et par le secrétaire général ou son adjoint.»

La présente résolution est passée avec 235.875 votes en faveur et 1.584 votes en défaveur.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer les paragraphes suivants à la fin de l'article 17:

«L'Assemblée générale des actionnaires peut accorder aux membres du Conseil d'Administration une rémunération pour services rendus, ce montant étant réparti de façon discrétionnaire par le Conseil d'Administration entre ses membres.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration peuvent se voir rembourser toutes dépenses engagées pour le compte de la Société pour autant qu'elles soient raisonnables.»

La présente résolution est passée avec 219.540 votes en faveur et 17.460 votes en défaveur.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer le paragraphe suivant à la fin de l'article 18:

«Le Conseil d'Administration peut également déléguer des tâches spécifiques à tout comité, composé de la ou des personnes qu'il jugera bon (que ces personnes soient ou non membres du Conseil d'Administration), pour autant que la majorité des membres du comité aient qualité d'Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion du comité ne soit réputée compter le quorum requis en vue de l'exercice des pouvoirs et compétences qui lui sont attribués, sauf le cas où une majorité des personnes présentes ou représentées sont Administrateurs de la Société, et pour autant par ailleurs qu'aucune délégation ne puisse être accordée à un comité du Conseil d'Administration, dont la majorité se compose d'Administrateurs qui sont résidents du Royaume-Uni. Aucune réunion d'un comité ne peut se dérouler aux Etats-Unis d'Amérique, dans ses territoires ou possessions ni au Royaume-Uni, et aucune réunion ne sera réputée valablement tenue si la majorité des Administrateurs présents ou représentés se compose de personnes ayant qualité de résidents du Royaume-Uni.»

La présente résolution est passée avec 233.404 votes en faveur et 4.055 votes en défaveur.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer le paragraphe suivant après le paragraphe 3 de l'article 21:

«Si, dans des circonstances exceptionnelles échappant au contrôle de la Société, il n'est pas possible de procéder au paiement pendant cette période, ce paiement sera fait dès que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.»

La présente résolution est passée avec 228.820 votes en faveur et 8.639 votes en défaveur.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase du dernier paragraphe de l'article 21, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Par ailleurs, si à toute date donnée, les demandes de rachat et de conversion portent sur plus de 5 pour cent des Actions en circulation et se rapportant à tout groupe d'actifs se rapportant à une ou plusieurs catégories d'actions, le Conseil d'Administration décidera que tout au partie de ces Actions (...).»

La présente résolution est passée avec 230.504 votes en faveur et 6.955 votes en défaveur.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la première phrase du paragraphe un de l'article 21bis, de façon à ce qu'il soit formulé comme suit:

«Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur totale des actions d'une catégorie déterminée serait inférieure à cinquante millions (50.000.000) de dollars des Etats-Unis (ou contrevaieur), la Société peut, avec un délai de préavis de trente jours en faveur des détenteurs des actions de cette catégorie, procéder à un rachat forcé de l'ensemble des actions sur la base de leur Valeur Liquidative (compte tenu du prix effectif de réalisation des investissements et des charges liées à la réalisation, s'il y a lieu) à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision produira ses effets.»

La présente résolution est passée avec 210.653 votes en faveur et 26.806 votes en défaveur.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Wathelet, N. Phillips, C. Hellers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, vol. 139S, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(039349.2/230/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDELITY FUNDS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Étoile.

R. C. Luxembourg B 76.939.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 868 du 10 juillet 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039354.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2003.

NEW ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.050.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2003 à Luxembourg

L'Assemblée générale décide:

- De renouveler le mandat des Administrateurs à savoir, M. Yves Mertz, M. Patrick Rochas, M. Philippe Slendzak, M. Hans-Jürgen Salbach, pour une durée de six ans.

Le mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036458.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

JOBSTOCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 18, rue du Reckenthal.

R. C. Luxembourg B 39.092.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2003 que:

- Pleine et entière décharge a été accordée à Monsieur Charles Frommes suite à sa démission de ses fonctions de Commissaire dans le courant de l'année 1992.

- Monsieur Olivier Dorier, Directeur de société, demeurant 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, a été nommé, Commissaire, à compter du 10 juin 2003.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037159.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

RTL 4 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.038.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Edouard de Fierlant, Company secretary, avec adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration:

I.- de la société CLT-UFA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 6.139,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 19 mai 2003.

II.- de la société RTL 4 HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.038,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 16 juin 2003.

Un extrait respectivement une copie certifiée du procès-verbal de ces réunions, signés ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa qualité pré mentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifié ci-après:

Projet de fusion

1) Sociétés fusionnantes:

a) La société anonyme CLT-UFA, ayant son siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 6.139 (ci-après dénommée «la société absorbante»), et

b) la société anonyme RTL 4 HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.038 (ci-après dénommée «la société absorbée»),

entendent fusionner, par absorption de RTL 4 HOLDING S.A. par CLT-UFA.

2) La société absorbante détient la totalité des 148.700 (cent quarante-huit mille sept cents) actions représentatives du capital social de la société absorbée, ce capital s'élevant à 36.861.767,14 EUR (trente-six millions huit cent soixante et un mille sept cent soixante-sept virgule quatorze euros).

Il n'existe pas d'actionnaire ayant des droits spéciaux ni de porteurs de titres autres que des actions.

En conséquence, l'opération de fusion s'effectuera en conformité des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite (ci-après dénommée «loi sur les sociétés commerciales»).

3) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent.

4) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales. A partir de cette date, les opérations de la société absorbées seront considérées du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

5) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance, au siège social de la société absorbante, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b), et c) de la loi sur les sociétés commerciales; tout actionnaire peut obtenir copie intégrale, ou, s'il le désire, partielle des prédicts documents, sans frais et sur simple demande.

6) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq (5) pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu sub 5) la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

7) A défaut de réquisition de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 4) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

8) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. de Fierlant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2003, vol. 877, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(036090.3/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

SIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 11.702.

Monsieur Chris Thomas ne fait plus partie du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} avril 2003.
Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour SIM S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036147.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

ARGOS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.102.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire,
tenue à Luxembourg, le 22 avril 2003*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- Mr. Cristofer Gelli

- Mr. Christer Hegardt

- Mr. Geoffroy Linard de Guertechin

- Mr. Edward de Burlet

- Mr. Dominique Dubois

- Mr. Simon John Hopkins

- L'Assemblée décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Cristofer Gelli, Managing Director, GADD & CIE S.A.

- Monsieur Christer Hegardt, Managing Director, GADD & CIE S.A.

- Monsieur Simon John Hopkins, Managing Director, FORTUNE ASSET MANAGEMENT.

- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

- Monsieur Dominique Dubois, Deputy Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE, 3 Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02552. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036936.3/1183/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HEMECHT, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jacques Beaussier, créancier, demeurant à F-83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Le Plan de la Mer, 60, Allée des Corraux;

2. Madame Simone Perrichon, épouse de Monsieur Jacques Beaussier, créancière, demeurant à F-83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Le Plan de la Mer, 60, allée des Corraux.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HEMECHT, avec siège social à Luxembourg, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HEMECHT a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 27 décembre 1986.

- Le capital social a été fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Les associés décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

- Ils déclarent qu'il n'y a ni passif ni actif dans la Société.

- Partant la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société se trouve définitivement dissoute.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Beaussier, S. Perrichon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

F. Baden.

(036397.3/200/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SOGELUX INVESTISSEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.390.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 7 avril 2003

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels et les états financiers, audités, de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

Conformément à la politique d'affectation des résultats de la Sicav, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de ne pas procéder à aucune distribution de dividende et de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Colangelo-Merlet quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 janvier 2002.

Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Renneboog quant à l'exécution de son mandat d'Administrateur pour la période allant du 8 mars 2002 au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs Messieurs Le Dirac'h, Lyon-Gonthier et Perret quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière est donnée au Réviseur, PricewaterhouseCoopers/Luxembourg, quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les mandats de Messieurs Albert Le Dirac'h, Gérard Lyon-Gonthier, Philippe Perret et Edwin Renneboog, Administrateurs en place.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme PricewaterhouseCoopers/Luxembourg, Réviseur, pour le terme d'un an, expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036164.3/045/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

WINCHESTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 83.293.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 décembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mr. Christophe Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de Mr. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit

Messieurs Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est

Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour WINCHESTER INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036154.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

**CLOCHE D'OR S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLOCHE D'OR).**

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. Im Bruch.

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Aldo Becca, industriel, né à Valtopina/Perugia (Italie), le 1^{er} septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

ici représenté par Monsieur Flavio Becca, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelage, 1, rue des Prés.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLOCHE D'OR, ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 95 du 26 mars 1990.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu de deux cessions de parts sous seing privé du 23 mai 2003:

a) Monsieur Antoine Feidt, administrateur de sociétés, demeurant à L-7640 Christnach, 5, rue de Mullerthal, a cédé ses deux cent cinquante (250) parts chacune dans la prédite société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLOCHE D'OR à Monsieur Flavio Becca, préqualifié;

b) Monsieur Henri Feidt, administrateur de sociétés, demeurant à L-7542 Mersch, 1, rue de Lohrberg, a cédé ses deux cent cinquante (250) parts chacune dans la prédite société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLOCHE D'OR à Monsieur Flavio Becca, préqualifié;

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) parts représentant le capital social de deux millions de francs (2.000.000,- Frs.).

Troisième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de deux millions de francs (2.000.000,- Frs.) en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (49.578,70 EUR), au cours de 40,3399 Frs.=1,- EUR.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent dix-huit mille quarante-huit virgule soixante-quatre euros (818.048,64 EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix euros (49.578,70 EUR) à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept virgule trente-quatre euros (867.627,34 EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital est réalisée moyennant incorporation des résultats cumulés de la société se montant à 818.048,64 EUR au 23 mai 2003, après réévaluation du terrain appartenant à la société.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, à L-3327 Crauthem, rue de Hellange, Z.I. «Im Bruch».

Sixième résolution

Les associés accordent décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution

Les associés décident de transformer la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLOCHE D'OR en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée CLOCHE D'OR S.A.

Les associés décident en outre de transformer les parts de la société civile immobilière en actions et le capital social sera représenté dorénavant par mille (1.000) actions.

Par cette transformation de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLOCHE D'OR en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société civile immobilière telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises indépendant la société à responsabilité limitée INTER-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, daté du 23 mai 2003, dont les conclusions sont établies comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la transformation de la société civile en société anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLOCHE D'OR S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Crauthem.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet d'acquérir, de construire, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur un terrain, sis à Luxembourg-Gasperich, dans la zone d'activité en voie de réalisation par la Ville de Luxembourg, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept virgule trente-quatre euros (867.627,34 EUR), représenté par cinq cents (500) actions de catégorie A et par cinq cents (500) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, révocables par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la date de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale de la société.

L'assemblée générale de la société devra choisir:

- la moitié des administrateurs sur une liste présentée par les titulaires d'actions A,
- la moitié des administrateurs sur une liste présentée par les titulaires d'actions B.

Dès que la parité entre les groupes au sein du conseil d'administration sera rompue, il devra être immédiatement pourvu à la vacance en respectant les équilibres précités. Entre-temps et pendant soixante (60) jours maximum, le conseil d'administration ne pourra prendre de décision excédant les limites des affaires courantes de la Société.

Chaque catégorie d'actionnaires déterminera les candidats à présenter, et ces candidats seront nommés au conseil d'administration en vue d'assurer la représentation paritaire des deux catégories d'actionnaires.

Les administrateurs seront nommés pour une durée de six ans au plus. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle.

Art. 7. Il ne sera pas procédé à l'élection d'un président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés, et les délibérations ne sont adoptées qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à des administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Un administrateur-délégué sera choisi parmi les administrateurs élus sur présentation des titulaires d'actions A, et un administrateur-délégué sera choisi parmi les administrateurs élus sur présentation des titulaires d'actions B.

Le conseil d'administration peut aussi confier l'ensemble ou telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors de son sein, associé ou non.

Art. 10. La société ne sera valablement engagée que sous la signature conjointe d'un administrateur élu sur la liste présentée par les titulaires d'actions A et d'un administrateur élu sur la liste présentée par les titulaires d'actions B.

Art. 11. Des actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi sur les sociétés commerciales et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels sera confié à un commissaire aux comptes désigné à la majorité simple des actionnaires de la catégorie A et des actionnaires de la catégorie B.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2008:

a) Monsieur Eric Lux, employé privé, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant à L-5880 Hesperange, 77, Ceinture um Schlass, administrateur de catégorie A;

b) Monsieur Edouard Lux, industriel, né à Greisch, le 15 juin 1938, demeurant à L-1471 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance, administrateur de catégorie A;

c) Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelage, 1, rue des Prés, administrateur de catégorie B;

d) Monsieur Aldo Becca, industriel, né à Valtopina, (Italie), le 1 septembre 1934, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, administrateur de catégorie B.

Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 27.761).

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille trois cents euros, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Becca, F. Becca, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2003, vol. 522, fol. 50, case 1. – Reçu 57.342,17 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2003.

J. Seckler.

(036246.3/231/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.619.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 20 mai 2003 à 14.00 heures*

Résolution

L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, Monsieur Michel Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à 122 Route de Jussy, CH-1226 Thonex, Suisse et Monsieur Jérôme Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à Hatherley Horsell Park, Woking Surrey, GU 214 LY, Grande-Bretagne. Le mandat de Monsieur Michel Mulliez et de Monsieur Jérôme Mulliez prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036160.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 26.760.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le jeudi 17 avril 2003 au siège social a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport des auditeurs, ainsi que le bilan de l'année 2002.
2. L'assemblée a approuvé qu'aucune distribution ne soit faite à la réserve légale, ainsi que la distribution de US\$ 9.000 aux autres réserves sur le bénéfice reporté de US\$ 54.878 pour donner un nouveau solde de US\$ 45.878 au 31 décembre 2002.
3. L'assemblée a approuvé le rapport du conseil d'administration pour la période se terminant le 31 décembre 2002.
4. L'assemblée a approuvé la décharge entière pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour la période se terminant le 31 décembre 2002.
5. L'assemblée a ré-élu MM. Henry B Smith, Michael P. May et Paul Smith, aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
6. L'assemblée a ré-élu KPMG Audit aux fonctions de réviseurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036237.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NUDOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 55.455.

Les actionnaires de NUDOR (LUXEMBOURG) S.A. qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 17 avril 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués ont pris majoritairement les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont révoqué le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social à 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

NUDOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036229.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NUDOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 55.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signatures.

(036226.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

CLIPPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 38.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG01013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature.

(036350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

CLIPPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 38.413.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juin 2003 que:

- Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant à Strassen, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire.

- Monsieur Steve Lang, gérant de société, demeurant à Bertrange, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Paul Müller, démissionnaire.

- La durée de leurs mandats est fixée à 6 ans et prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG01011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036346.3/793/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

FOURSTROKETECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 68.338.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 juin 2003 a pris acte de la démission de FIDIREVISA S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002.

La société CeDerlux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

L'assemblée générale ordinaire a également décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036544.3/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES RUSMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 59.686.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 20 juin 2003, que:

- les bilans et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- les mandats d'administrateur de Stéphane Biver ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Patrick Lorenzato ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Eric Vanderkerken ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 13, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF01315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extract of the Minutes of the Annual Shareholder's Meeting held on June 20, 2003 at the registered office

The general meeting of shareholders resolved:

1. That the reports of the board of directors and the statutory auditor are approved.
2. That the Meeting approved the balance sheet, profit and loss account as per December 31, 2002.
3. That the Meeting gives discharge to the board of directors and the statutory auditor for the exercise of their mandates until December 31, 2002.
4. That the Meeting re-elects as director Stéphane Biver, private employee, having his professional address at 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Patrick Lorenzato, private employee, having his professional address at 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg and Eric Vanderkerken, private employee, having his professional address at 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg. Lex Benoy, chartered-accountant, having his professional address at 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg is re-elected as statutory auditor. Those mandates will end at the General Meeting approving the accounts of 2003.

Luxembourg June 20, 2003.

On behalf of the company

Signature

Duly authorised

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG06511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037157.3/751/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

OLIVE OIL FACTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.081.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est

CeDerlux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036548.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SADIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.200.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

There appeared:

- 1.- Mr Serge Paritzky, business man, residing in Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).
- 2.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1. Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be SADIA S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realisation of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organisation and the control of these.

It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimisation of the development of these.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 3. The corporate capital is fixed at seventy thousand euros (EUR 70,000.-), represented by seven hundred (700) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares shall be registered.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to two hundred thousand euros (200,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of June at 3.30 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2003.

2.- The first annual general meeting will be held in 2004.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Serge Paritzky, prenamed	699 shares
2.- Mr Antoine Hientgen, prenamed	1 share
Total	700 shares

The party sub 1) is designated founder; the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

The shares have all been fully paid up in cash so that seventy thousand euros (70,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately three thousand euros (3,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a.- Mr Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

b.- Mr Antoine Hientgen, economist, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

c.- Mrs Danielle Schroeder, company manager, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., having its principal office in L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil trois, le treize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Paritzky, homme d'affaires, demeurant à Maison du Roquier, Le Hocq, St Clement (Jersey).

2.- Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SADIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how, et autres moyens qu'elle juge nécessaires afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante dix mille euros (70.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à deux cent mille euros (200.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- | | |
|---|-------------|
| 1.- Monsieur Serge Paritzky, prénommé | 699 actions |
| 2.- Monsieur Antoine Hientgen, prénommé | 1 action |

Total	700 actions
-------------	-------------

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur, le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
- b) Monsieur Antoine Hientgen, économiste, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
- c) Madame Danielle Schroeder, directeur de société, L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

4) Est nommé commissaire:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, Boulevard de la Pétrusse.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Paritzky, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2003, vol. 424, fol. 75, case 9. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(037028.3/242/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.267.

In the year two thousand three, on the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 88.040 (hereinafter referred to as: the «Shareholder»),

here represented by Mrs. Audrey Ritter, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 26, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole shareholder of BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l, a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri (hereinafter referred to as: the «Company»), incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 12, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1.378, page 66.135 of September 23, 2002;
- that the sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of seven million euros (7,000,000.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to seven million twelve thousand five hundred euros (7,012,500.- EUR) by the issuing of fifty-six thousand (56,000) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their full payment by the sole Shareholder.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the sole Shareholder, here represented by Mrs Audrey Ritter, mentioned above, which declared to subscribe for the fifty-six thousand (56,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities, together constituting its entire net equity.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of the Shareholder as per June 27, 2003.

The balance sheet of the Shareholder shows a net assets of seven million nine hundred and eight thousand eight hundred and seventy-eight euros (7,908,878.- EUR).

It results from a certificate issued on June 27, 2003, by the management of the Shareholder that:

- all assets and liabilities of the Shareholder are shown on the attached certified balance sheet as of June 27, 2003,
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be seven million nine hundred and eight thousand eight hundred and seventy-eight euros (7,908,878.- EUR),

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l.,
- all formalities to transfer ownership of all such assets and liabilities to the Company BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned,
- the surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the Company.

Such certificate and such balance sheet, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Shareholder decides to reduce the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to bring it from its present amount, after the here above increase, of seven million twelve thousand five hundred euros (7,012,500.- EUR) to seven million euros (7,000,000.- EUR) by the cancellation of one hundred (100) of the shares held by the Company in its portfolio subsequent to the contribution by the Shareholder of its assets and liabilities.

Third resolution

The sole Shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at seven million euros (7,000,000.- EUR) represented by fifty-six thousand (56,000) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.»

Costs

For the purpose of registration, the Shareholder declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, a member state of the European Union, and which contribution qualifies for an exemption of capital duty as referred to in article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand eight hundred and fifty euros (3,850.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparau:

BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.040 (ci-après: l'«Associé»),
ici représentée par Madame Audrey Ritter, employée privée, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 26 juin 2003.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l. société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.378, page 66.135 du 23 septembre 2002;

- Que l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à sept millions douze mille cinq cents euros (7.012.500,- EUR), par l'émission de cinquante six mille (56.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et il décide d'accepter leur souscription et libération par le seul associé.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes le seul associé, la société BLAZE HOLDINGS, S.à r.l. prénommée, ici représentée par Madame Audrey Ritter préqualifiée, aux termes de ladite procuration sous seing privé délivrée le 26 juin 2003,

laquelle société, dûment représentée, déclare souscrire les cinquante six mille (56.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs, constituant ensemble son avoir net.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de 27 juin 2003.

Le bilan intérimaire de BLAZE HOLDINGS, S.à r.l. indique un actif net de sept millions neuf cent huit mille huit cent soixante-dix-huit euros (7.908.878,- EUR).

Il résulte d'un certificat délivrée par la gérance de BLAZE HOLDINGS, S.à r.l. en date du 27 juin 2003 que:

- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan intérimaire daté au 27 juin 2003;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan intérimaire ci-annexé est évaluée à sept millions neuf cent huit mille huit cent soixante-dix-huit euros (7.908.878,- EUR);
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la société BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l.;
- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l. seront accomplies par le soussigné.
- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de la participation apportée, sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Ledit certificat ainsi que le bilan, resteront, après avoir été signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel, après augmentation ci-avant, de sept millions douze mille cinq cents euros (7.012.500,- EUR) à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) par l'annulation de cent (100) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par le seul associé de ses actifs et passifs.

Troisième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) représenté par cinquante six mille (56.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libéré.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ trois mille huit cent cinquante euros (3.850,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ritter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, vol. 140S, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

G. Lecuit.

(036327.3/220/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE

Signatures

Directeurs

(036707.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 28.180.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

2. Transfert du siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de transférer le siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036574.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

FINESSE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.571.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

2. Transfert du siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de transférer le siège social au 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036581.3/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

PRESSY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour PRESSY GROUP S.A.

Signatures

Administrateurs

(036712.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

DIE EUROPÄISCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 33.219.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG01007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

(036524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

FORRES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.278.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est

CeDerlux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036551.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SOLIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.783.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2003

Les actionnaires de la société SOLIMO S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 7 janvier 2003, constatant que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Madame Catherine Marie Roch, demeurant à MC-98000 Monaco, 27, boulevard de Belgique, Appart n° 5 est remplacée au poste d'administrateur par Madame Frieda de Brauw, commerçante, demeurant à B-9300 Aalst, Parklaan, 29B
- Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat
- Messieurs Dimitri de Roeck, commerçant, demeurant à Luxembourg et Hugo de Roeck, commerçant, demeurant à Luxembourg sont reconduits à leur poste d'administrateurs, Monsieur Dimitri de Roeck est également reconduit à son poste d'administrateur-délégué de la société.

- En conséquence, le conseil d'administration aura désormais et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos en 2003, la composition suivante:

Madame Frieda de Brauw, commerçante, demeurant à Aalst (Belgique)

Monsieur Dimitri de Roeck, commerçant, demeurant à Luxembourg

Monsieur Hugo de Roeck, commerçant, demeurant à Luxembourg

Monsieur Dimitri de Roeck, commerçant, demeurant à Luxembourg demeure l'administrateur-délégué de la société.

- Le mandat du commissaire aux comptes Wim Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice clos en 2005.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05631. – Reçu 0 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(036571.3/503/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 62.569.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Alfredo Serica, administrateur A, domicilié à Via Al Lido, Residenza Fortuna, 6817 Maroggia
- Jean Hoffmann, administrateur B, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Marc Koeune, administrateur B, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Nicole Thommes, administrateur B, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Andrea Dany, administrateur B, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerlux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036552.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

INTERNATIONAL PARTICIPATIONS - INPARFIN - S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 23.175.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerlux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036555.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

L'ANCRE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 81.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ANCRE D'OR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(036722.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 juin 2003 a renouvelé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Mr. Rudy Cereghetti, domicilié à Viale Stefano Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse
- Mr. Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Mr. Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Mme Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Mme Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

L'assemblée a également pris acte de la démission de la société TAXCONTROL S.A. en ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement la société STARNET S.A., avec siège social à Viale S. Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036558.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

FIPARLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 11.102.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036757.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

IMOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.662.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036761.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

LUNARIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.821.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036765.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

IPHEION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.241.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036772.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

AUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 350A, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 62.343.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2003, réf. DSO-AG00061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juillet 2003.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

(036787.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.030.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- TMF LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 55.728,

2.- TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 55.946.

les deux ici représentées par Monsieur Hugo Neuman, juriste, avec adresse professionnelle à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 mai 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.

Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Art. 2.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.

La société a pour objet la prestation de tous services d'administration, de secrétariat et de bureau en général.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5.

Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6.

La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14.

L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mars de chaque année à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20.

La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2003.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2004.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- TMF LUXEMBOURG S.A. préqualifiée: neuf cent quatre-vingt dix-neuf actions	999
2.- TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. préqualifiée: une action.	1
Total: mille actions.	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cent cinquante Euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2004:

a) Madame Maggy Kohl-Birget, directeur de sociétés, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mai 1941, avec adresse professionnelle à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Monsieur Hugo Neuman, juriste, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, avec adresse professionnelle à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

c) Monsieur Armin Kirchner, administrateur, né à Jutphaas, Pays-Bas, le 29 décembre 1967, avec adresse professionnelle à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

d) Monsieur Rui Fernandes Da Costa, employé privé, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, avec adresse professionnelle à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour la même période:

FIDUPLAN S.A., société anonyme, ayant son siège social à 87, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 44.663.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the twentieth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1. TMF LUXEMBOURG S.A., société anonyme, with registered office in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, entered in the company register of Luxembourg, section B number 55.728,

2. TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., société anonyme, with registered office in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, entered in the company register of Luxembourg, section B number 55.946.,

both represented by Mr Hugo Neuman, juriste, with professional address in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on May 19, 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organised between themselves:

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1.

Between the above mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a corporation (société anonyme) is herewith organised under the name of TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Art. 2.

The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3.

The company is established for an unlimited period.

Art. 4.

The corporate purpose of the Company is to provide administrative, secretarial and office services in general.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed

these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5.

The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

The shares will be registered shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

Management - Supervision

Art. 6.

The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors elected by a meeting of shareholders, the remaining directors so elected have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7.

The board of directors chooses among its members a Chairman. The first chairman shall be appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, these last three to be confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8.

All decisions by the board shall require an absolute majority.

In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9.

The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10.

Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11.

The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the General Meeting of shareholders.

Art. 12.

Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13.

The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14.

The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15.

The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of March of each year, in Luxembourg, at eleven a.m.

If such a day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16.

The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17.

Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits**Art. 18.**

The business year begins on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditor(s).

Art. 19.

On the net profit of the company, five (5) percent shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten (10) percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation**Art. 20.**

The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions**Art. 21.**

As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on the thirty first of December 2003

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 2004.

Subscription

The thousand shares have been subscribed to as follows:

1.- TMF LUXEMBOURG S.A. prenamed: nine hundred and ninety nine shares	999
2.- TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. prenamed, one share.	1
Total: one thousand shares	1,000

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was justified to the notary executing this deed who expressly certifies it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately 1,750.- EUR.

General meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1.- The company's address is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the fiscal year 2004.

a. Mrs Maggy Kohl, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 18, 1941, with professional address in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b. Mr Hugo Neuman, lawyer, born in Amsterdam, the Netherlands, on October 21, 1960, with professional address in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

c. Mr Armin Kirchner, administrateur, born in Jutphaas, the Netherlands, on December 29, 1967, with professional address in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

d. Mr Rui Fernandes Da Costa, private employee, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 2, 1974, with professional address in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

FIDUPLAN S.A., a société anonyme, having its registered office in 87, allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg, registered at the registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, under number B 44.663;

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: H. Neuman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 89, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

G. Lecuit.

(034962.3/220/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**M.A. INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 35.994.

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de M.A. INTERNATIONALE S.A., R.C. Numéro B 35.994 ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, constituée par acte de maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 262 du 5 juillet 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu de maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 617 du 20 avril 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société.
2. Démission des administrateurs en place et décharge à leur donner.
3. Nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement.
4. Démission du commissaire aux comptes et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement.
6. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 et de l'article 13 des statuts.
7. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
8. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.
9. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.
10. Refonte des statuts.
11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré du 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs en place:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Madame Joëlle Lietz, employée privée, domiciliée professionnellement 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Madame Denise Vervaet, employée privée, domiciliée professionnellement 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Par décision spéciale, décharge leur est donnée pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Il est procédé à la nomination d'un nouveau conseil d'administration composé désormais de quatre membres:

- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trêves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. avec siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions de commissaires aux comptes de la société.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

En son remplacement, la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327 est appelée aux fonctions de commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Cinquième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Septième résolution

La société sera désormais engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 5 septembre à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts ont été refondus de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme « la dénomination de M.A. INTERNATIONALE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 5 septembre à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 140D, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(036679.3/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

GRUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 58.278.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit

- Mr. Rudy Cereghetti, domicilié à Viale Stefano Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse
- Mr. Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Mr. Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Mme Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Mme Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est

STARNET S.A., avec siège social à Viale S. Franscini 16, 6904 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036550.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 74.726.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Signature.

(036809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 55.000.000,-.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.448.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 avril 2003

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue ce 8 avril 2003 que:

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les bilan et comptes de profits et pertes tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans les rapports.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats durant l'exercice sous revue.

L'Assemblée Générale donne quitus au réviseur comptable, DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour extrait sincère et conforme

D. Moinil

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036950.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(036884.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juillet 2003*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Mario Colla, entrepreneur, demeurant à I-Udine, président;
Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036883.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SGT, SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 18 juin 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

- il est donné décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour leur mandat durant l'exercice 2002;
- le nombre des Administrateurs de la Société est fixé à quatre;
- sont nommés Administrateurs:
Monsieur Pierre Moreels, Administrateur-Délégué,
Monsieur Jacques Delens,
Monsieur Marc Crohain,
Monsieur Yves Goffaux.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2003.

Est nommée Réviseur de la Société: la COMPAGNIE DE REVISION S.A., pour un terme identique à celui du mandat des Administrateurs.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour la SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01579. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037138.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2003.

BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.765.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *August 8, 2003* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at April 30, 2003; allocation of the net results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03719/755/19)

The Board of Directors.

FORTECUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.640.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2003 n'ayant pu délibérer valablement, n'ayant pas atteint le quorum requis par la loi, les actionnaires sont reconvoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *21 août 2003* à 10.00 heures en l'étude de Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 19, rue de l'Eau avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.730.000,00 (un million sept cent trente mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 100.000,00 (cent mille euros) à EUR 1.830.000,00 (un million huit cent trente mille euros) sans émission d'actions nouvelles par incorporation des profits reportés.
2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000,00 (cinq millions d'euros).
4. Modification afférente du 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Autorisation permanente à conférer au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires de quelque type que ce soit et modification y afférente des statuts.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

Administrateur

ASCENDO S.A.

N. Theisen / F. Bracke

I (03766/000/26)

FIDELITY FUNDS - ASIA TECHNOLOGY FUND, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of FIDELITY FUNDS SICAV has decided to redeem all the outstanding shares of FIDELITY FUNDS - ASIA TECHNOLOGY FUND (the «funds»). This compulsory redemption will be effective on Friday 26 September 2003 and as a result the fund will be closed.

The Directors' decision is in light of the fact that overall the Net Asset Value of the fund is small and it is not expected to grow in the near future. The Directors believe that it is not in the best interests of shareholders to continue to run funds that are this small as it does not enable the Manager to properly diversify the portfolio.

New investments in the fund will be suspended from 5.00 p.m. UK time (6.00 p.m. CET) on Monday 21 July 2003. Switches and redemptions out of the fund can be placed free of charge at the prevailing Net Asset Value per share on any valuation day until 5.00 p.m. UK time (6.00 p.m. CET) on Friday 26 September 2003.

(03819/584/13)

The Board of Directors.

TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 73.126.

Hiermit wird allen Aktionären der TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A. (die «Gesellschaft») mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft am 11. August 2003 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Bestellung von
 - Herrn Roland Mosolf, geb. 13. Januar 1962 in Gelsenkirchen, wohnhaft in D-54329 Konz, Mattheiser Acht 10;
 - Herrn Michael Hugo, geb. 2. März 1964 in Bitburg, wohnhaft in D-54636 Rittersdorf, Im Wiesengrund 40;
 - Herrn Thomas Ehlen, geb. 25. Dezember 1963 in Wintrich, wohnhaft in D-54472 Longkamp, Altheck 22, zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung und mit einer Mandatsdauer bis zur ordentlichen Jahreshauptversammlung 2004.
2. Bestellung des Kommissars für das Geschäftsjahr 2003.
3. Verschiedenes.

Teilnahmebedingungen:

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktienzertifikate am Gesellschaftssitz hinsichtlich der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre bis spätestens zum 5. August 2003 hinterlegt haben.

Eine Hinterlegung der Aktienzertifikate am Gesellschaftssitz ist ausreichend, um dem Aktionär das Recht zuzugestehen, an der ausserordentlichen Hauptversammlung teilzunehmen, dies jedoch nur unter der Bedingung, dass die Gesellschaft ein Zertifikat ausstellt, welches die Hinterlegung der Aktienzertifikate sowie ihre Blockierung bis zum Tag nach der ausserordentlichen Hauptversammlung bestätigt.

Die Aktionäre, welche nicht persönlich an der ausserordentlichen Hauptversammlung teilnehmen können, werden aufgefordert, eine rechtmässig ausgestellte und gezeichnete Vollmacht am Gesellschaftssitz zusammen mit ihren Aktienzertifikaten zu hinterlegen, dies spätestens bis zum 5. August 2003.

Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen:

Bei der ausserordentlichen Hauptversammlung ist eine Anwesenheit von wenigstens der Hälfte des Kapitals der Gesellschaft erforderlich. Die Beschlüsse der ausserordentlichen Hauptversammlung werden mit 2/3 der Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gefasst.

Grevenmacher, den 11. Juli 2003.

Für die Gesellschaft

R. Mosolf / E. Schramer

I (03782/000/38)

SOCIETE ANONYME CROCUS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.293.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 12 août 2003 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (03822/000/20)

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 août 2003 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Proposition de modification de l'article 5, premier alinéa, comme suit:
«Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur, et il sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société, tel que déterminé à l'article 11 des statuts. Le capital minimum est celui prévu par la loi, soit actuellement EUR 1.239.500,00.»
2. Proposition de modification du premier paragraphe de l'article 11, III Compartimentation comme suit:
«Le conseil d'administration établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du compartiment concerné. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.»
3. Proposition de modification de l'article 11, III Compartimentation point 4, comme suit:
«Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi.»
4. Divers.

I (03814/2315/26)

Le Conseil d'Administration.

**LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES PATRIMONIUM SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.237.

Le Conseil d'administration de LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES PATRIMONIUM SICAV (ci-après la «Société») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 8 août 2003 à 14.30 heures à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 1, 5, 11, 12, 29 et 31 des statuts de la Société afin de:
 - modifier à l'article 1^{er} la dénomination de la Société en LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES SICAV;
 - exprimer à l'article 5 le capital minimum de la Société en euros au lieu du franc luxembourgeois et supprimer la référence au capital initial;
 - remplacer à l'article 5, 2^{ème} paragraphe, le mot «classes» par «types»;
 - insérer à l'article 5 un paragraphe donnant la possibilité au Conseil d'Administration de créer des classes et/ou des sous-classes d'action au sein de chacun des compartiments;
 - insérer à l'article 11, une phrase stipulant que le Conseil d'Administration pourra, en cas de demandes de rachats supérieurs à un certain seuil, ne fixer la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné, que lorsque les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent, auront été effectuées;
 - remplacer à l'article 12 b) les termes «dans le cas où l'on n'a pas le moyen» par «dans le cas où il est impossible»;
 - ajouter à l'article 12 après le point f) un paragraphe autorisant le Conseil d'Administration à ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué les ventes de valeurs mobilières nécessaires, dans des circonstances exceptionnelles au cas où l'intérêt des actionnaires l'exige ou en cas de demandes de rachat supérieures à un montant que le Conseil d'Administration aura fixé;
 - modifier l'article 29 afin de supprimer la référence au premier exercice social;
 - reformuler et compléter l'article 31 relatif à la liquidation et la fusion de la Société et de compartiments de la Société.
2. Suppression à l'article 34 des statuts de la Société, des mentions relatives à la souscription et au paiement du capital initial de la Société.

Le texte complet des modifications statutaires proposées est disponible, sur simple demande, au siège social de la Société.

L'assemblée ne pourra valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour que si 50% des actions en émission au jour de l'assemblée sont représentées et les décisions, pour être valablement prises, devront être prises à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés le jour de l'assemblée.

Si le quorum de présence n'était pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire reconvoquée ne serait plus soumise à aucune condition de quorum de présence et les décisions seraient prises à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

La procuration reste valable pour l'assemblée générale extraordinaire reconvoquée si le quorum de présence n'était pas atteint lors de cette assemblée générale extraordinaire.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

I (03817/755/49)

Le Conseil d'Administration.

NIKKO EMERGING GROWTH FUND, Fonds Commun de Placement.

Notice of liquidation

NIKKO EMERGING GROWTH FUND (the «Fund») will be put into liquidation as of 29th August 2003, 11.00 p.m. (Luxembourg time) because of a continuous decrease of assets and impossibility for the Investment Adviser to pursue the investment diversification in accordance with the investment policy. The last calculation of the net asset value of the Fund will be made on 29th August 2003 and redemption requests will be accepted until 28th August 2003, 2.00 p.m. (Luxembourg time). Provisions for liquidation expenses have been included in the net asset value calculated on 27th June 2003.

Following the end of the liquidation procedure, net liquidation proceeds will be paid to the shareholders of the Fund. Any balance of liquidation proceeds will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The Board of Directors of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY
(03820/664/16)

TRANSPACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.576.

Avis de convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, le 29 juillet 2003 à 11.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 mars 2003.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003.
4. Affectation du bénéfice net: fixation et date de mise en paiement du dividende.
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 mars 2003.
6. Nominations statutaires.
7. Indemnités des Administrateurs.
8. Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

Afin de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits cinq jours francs avant l'assemblée dans le registre des actionnaires et les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leur titre cinq jours avant l'assemblée, au siège social de la société ou auprès de:

BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET, DEMACHY, 3, avenue Hoche, Paris

ABN AMRO BANK N.V., Kemelstede 2, Breda

MEES & PIERSON N.V., 548, Herengracht, Amsterdam

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg

BANQUE JULIUS BAER (SUISSE) S.A., 2, boulevard du Théâtre, Genève.

II (03718/755/29)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURG INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *July 31, 2003* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2003.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2003.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 28, 2003.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of Luxembourg Investment Fund c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on July 28, 2003.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (03463/755/30)

The Board of Directors.

GIOCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.506.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, au siège social, le *31 juillet 2003* à 12.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2003.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (03665/802/17)

Le Conseil d'Administration.

BRAIT S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 13.861.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREOWNERS

will be held at the registered office of the company, 180, rue des Aubépines, L-1145, Grand Duchy of Luxembourg, at 14.30 on *Wednesday, 30 July 2003* for the following business:

1. To receive and adopt the consolidated financial statements of the group for the year ended 31 March 2003, and to receive and adopt the reports of the directors and of the auditors for the year then ended.
2. To ratify transfers to reserves.
3. To ratify and confirm the payment of an interim dividend for the six months ended 30 September 2002.
4. To grant discharge to the directors, officers and statutory auditors in respect of the execution of their mandates for the year ended 31 March 2003.

5. To renew and confirm the authority granted to directors, subject to the terms of the articles of incorporation, to issue further ordinary shares, whether for cash or otherwise, as and when suitable situations arise.

The authority of the directors to allot and issue shares in the company, whether for cash or otherwise, shall be granted until the fifth anniversary of the adoption of the company's articles of incorporation, provided that this authority, unless confirmed by the annual general meeting of shareowners, shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of adoption of the articles of incorporation or the date of such confirmation and is subject to the following limitations:

- a paid press announcement giving details, including the impact on net asset value and earnings per share, will be published at the time of any such allotment and issue of shares representing, on a cumulative basis within one year, 5% or more of the number of ordinary shares in issue prior to any such issues;
 - that issues (excluding shares to be issued pursuant to any share incentive scheme established for the benefit of the employees of the company and its subsidiaries («incentive schemes»)) in aggregate in any one year may not exceed 10% of the company's issued ordinary share capital, provided further that such issues (excluding shares to be issued pursuant to incentive schemes) shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the company's issued ordinary share capital;
 - that, in determining the price at which an allotment and issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the average market price of the ordinary shares as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the directors on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded during that period; and
 - that any such securities so issued for cash shall be made to the «public» and will also not result in an affected transaction.
6. To renew and confirm by way of a general authority that the company may purchase its own shares subject to the following limitations:
- unless a tender offer is made to all shareowners on the same terms and except in case of an emergency where the repurchase is carried out to avoid a material loss which the company would otherwise incur, each purchase shall be made through a stock exchange on which the shares in the company are regularly traded and the purchase price shall not exceed 5% above the average market value of the shares on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded for the 10 business days before the purchase;
 - if purchases are by tender, tenders must be available to all shareowners alike;
 - that this authority shall not extend beyond 18 (eighteen) months from the date of the adoption of these articles of incorporation but shall be renewable for further periods by resolution of the annual general meeting of the shareowners from time to time; and
 - the maximum number of shares that may be repurchased pursuant to this authority shall not exceed 10% of the issued share capital of the company from time to time.
7. To ratify the board's decision to impair the value of investments held by the company in its financial statements in respect of its subsidiary companies from US\$602,5 million to US\$235,7 million against the company's share premium account at 31 March 2003. The impairment will have the effect of reducing the carrying cost of goodwill included in its investments from US\$498,8 million to US\$132,0 million.
8. To re-appoint the directors for a further term of office in accordance with the provisions of the articles of incorporation.
9. To re-appoint DELOITTE & TOUCHE S.A. as statutory and independent auditors.
10. Miscellaneous.

Any shareowner may, in writing, appoint a proxy, who need not be a shareowner, to represent him at any general meeting. Any company, being a shareowner, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at the meeting subject to the production to BRAIT S.A. of such evidence of authority as the board may require. The instrument appointing a proxy, and the written authority of a representative, together with evidence of the authority of the person by whom the proxy is signed (except in the case of a proxy signed by the shareowner), shall be deposited at the registered office of the company or a transfer office, two clear business days (in the Grand Duchy of Luxembourg or the jurisdiction where the relevant transfer office is located) before the time for the holding of the meeting or adjourned meeting (as the case may be) at which the person named in such instrument proposes to vote. No instrument appointing a proxy shall be valid after the expiration of twelve months from the date of its execution.

A form of proxy is enclosed with this annual report, the completion of which will not preclude a shareowner from attending and voting at the meeting in person to the exclusion of any proxy appointed.

25 June 2003.

By order of the board of directors
Me King
Chairman

II (03726/1017/74)

BEPOFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

II (03671/655/16)

Le Conseil d'Administration.

NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of NORDEA 1, SICAV that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

shall be held at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel, on 30 July 2003 at 11.00 local time, with the following agenda:

Agenda:

1. To appoint KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as new auditor effective for the current accounting year and subject to approval by the Luxembourg Supervisory Authority, Commission de Surveillance du Secteur Financier.

The shareholders are advised that no quorum is required and that the decision will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

In order to vote at the extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 28 July 2003. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 3 July 2003.

II (03707/755/22)

By order of the Board of Directors.

PANDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.116.

Notice is hereby given to the shareholders (the «Shareholders») of PANDA SICAV (the «Fund»), that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders (the «Meeting») of the Fund will be held before notary at the registered office of the Fund, on July 30, 2003 at 11 a.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To change the denomination of the Fund into «COMGEST PANDA».
2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Fund (the «Articles of Incorporation») so as to reflect the aforementioned change.
3. To amend article 5 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the currency transition from Luxembourg Francs to Euro.
4. To remove all references to BNP PARIBAS LUXEMBOURG and to amend article 20 accordingly.
5. To remove all references to COMGEST S.A. and to amend article 21 accordingly.
6. To remove article 9c) of the Articles of Incorporation, so as to delete any reference to breakdown in the means of communication or computation as a reason to suspend the determination of the net asset value per share.
7. To amend articles 1, 3, 19 and 26 of the Articles of Incorporation to modify all references to the law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment, as such law has been or may be amended from time to time.
8. To amend articles 2, 4, 6, 8, 10, 13, 22, 23, 25.
9. Miscellaneous.

Shareholders are informed that the quorum required for the Meeting is at least fifty per cent of the issued capital of the Fund and that decisions will be validly adopted or voted in favour by a two third majority of the shares present or represented. If the quorum is not reached, a second Meeting will be convened to resolve on the same agenda. There is no quorum required for this second Meeting and the decisions will be validly adopted or voted in favour by a majority of two-thirds of the shares present or represented.

Shareholders entitled to attend and vote at the Meeting may appoint a proxy to attend and vote on his behalf and such proxy need not to be a Shareholder. Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Fund) and return it at least five business days prior to the date of the Meeting.

The present notice and a prescribed form of proxy are sent to all registered Shareholders on record as at July 15, 2003.

Registered Shareholders have to inform the Board of Directors by mail of their intention to attend the Meeting at least five business days prior to the date of the Meeting.

In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days prior to the date of the Meeting at the windows situated 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

The amended Articles of Incorporation are available upon request at the registered office of the Fund.

II (03712/755/40)

By order of the Board of Directors.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 49.429.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company will be held at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg on 4 August 2003 at 12.30 p.m. (or so soon thereafter as the separate meeting of the holders of Attached Warrants shall have been concluded or adjourned) for the purpose of considering and, if thought fit, passing the following resolutions which will be proposed:

Resolution:

1. To refinance and convert the Convertible Loan Notes by.
 - a) converting \$4.95 million Convertible Loan Notes into 215,217 Ordinary Shares in the capital of the Company; and
 - b) cancelling \$10 million Convertible Loan Notes and substituting in replacement thereof €8,929 million subordinated loan notes 2008 to be issued to the note holders upon the terms as summarised in the Circular to Ordinary Shareholders and warrant holders dated 10 July 2003;
2. To reduce the ordinary share capital of the Company from 26,771,163 Ordinary Shares of €2.00 each to 13,385,581 Ordinary Shares of €2.00 each via the compulsory repurchase from all Ordinary Shareholders of 1 Ordinary Share for every 2 Ordinary Shares held on 28 July 2003 at an amount of €4.50 per share repurchased, subject to and upon the terms as set out in the Circular to Ordinary Shareholders and warrant holders dated 10 July 2003 and cancellation of the Ordinary Shares repurchased. There will be no entitlement for Ordinary Shareholders with fractional holdings, if any, nor will there be any fractional shares. Any uneven number of Ordinary Shares held will be rounded down to the lower even number;
3. To amend the Articles of Incorporation of the Company to reflect the reduction in the issued ordinary share capital from €53,542,326 to €26,771,163 following the repurchase of Ordinary Shares in accordance with resolution (2) above;
4. To empower the Directors to implement the repurchase of 13,385,581 Ordinary Shares pursuant to resolution (2) above including the payment to Ordinary Shareholders of €4.50 per Ordinary Share repurchased out of which €2.00 will be paid as a reduction of capital and €2.50 will be paid from share premium;
5. To amend the Articles of Incorporation of the Company to reflect the reduction in the issued ordinary share capital from 26,771,163 to 13,385,581 following the repurchase of Ordinary Shares in accordance with resolution (2) above; and
6. The Directors be and are hereby authorised to enter into and carry out all actions necessary or desirable to implement and give effect to all matters described in the Circular dated 10 July 2003 including (but without limiting the generality of the foregoing):
 - (i) procuring the issue of New 2008 Warrants to Ordinary Shareholders upon the basis of 1 New 2008 Warrants for every 8 Ordinary Shares held by Ordinary Shareholders prior to the reduction in the ordinary share capital as referred to above; and
 - (ii) procuring the issue to holders of Attached Warrants of 3 New 2008 Warrants upon the surrender of 5 Attached Warrants held by warrant holders as at 28 July 2003;
 - (iii) insofar as is necessary or desirable, that all actions taken by the Directors prior to the date hereof in relation to the Proposals and the Disposal of the 87% interest in the Trust Group as defined in the Circular dated 10 July 2003, be and is hereby ratified and approved.
7. To accept the resignation by Peter Woodthorpe from the board of the Company.

Notes:

1. All terms appearing in this Notice are defined in the Circular dated 10 July 2003, a copy of which may be obtained from the Company's website or registered office.
2. Any Ordinary Shareholder of the Company entitled to attend and vote at the above meeting is entitled to appoint one or more proxies to attend and, on a poll, vote instead of him. A proxy need not be a member of the Company.
3. Provided evidence of ownership can be shown, the appointment of a proxy does not preclude a member from attending the meeting and voting in person, in which case any votes of the proxy will be superseded.
4. A Form of Proxy is available from the custodian bank of the Ordinary Shares held. The Form of Proxy, to be valid, must be received at the registered office of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg together with evidence of ownership or at the offices of EUROCLEAR NOMINEES LIMITED or CLEARSTREAM S.A. not later than close of business (Luxembourg time) on 31 July 2003 or 48 hours before the time fixed for any adjournment of the meeting.
5. Resolutions under items 2 and 3 of the agenda will be validly taken if at least 50% of the corporate capital (i.e. the outstanding Ordinary Shares) are present or represented and voted in favour of by at least two thirds of the Ordinary Shares so present or represented. All other resolutions on the agenda will be validly taken in favour of a majority of the Ordinary Shares present or represented.
6. Shares will be suspended from trading from the Luxembourg Stock Exchange from 23rd July, 2003 to 4th August, 2003, both days inclusive.

Dated 10 July 2003.

II (03725/260/65)

The Board of Directors.

NOMURA GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.127.

The Shareholders of NOMURA GLOBAL FUND (in liquidation) (the «Company») are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, on 28 July 2003 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To receive the report of the board of directors of the Company and the report of the auditors for the period from January 1, 2003 until the date of the liquidation of the Company;
2. To approve the report and the audited financial statements of the Company and the allocation of profits for the period from January 1, 2003 until the date of the liquidation of the Company;
3. To grant discharge to the board of directors of the Company for the performance of their duties during the period from January 1, 2003 until the date of the liquidation of the Company;
4. To hear the report of the liquidator on the liquidation of the Company;
5. To receive the report of the Company's auditor on the liquidation;
6. To give discharge to the liquidator;
7. To decide on the close of the liquidation;
8. To decide on any other business which be brought before the meeting.

All Shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company.

To be valid, a form of proxy, available at the registered office of the Company, must be lodged with the Company at its registered office 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, at your earliest convenience but in any case one business day prior to the meeting.

In order to take part in the Extraordinary General Meeting the owners of bearer shares must deposit their shares certificates five clear days prior to the meeting at the registered office of the Company.

The resolutions on the items on the agenda will require no quorum and resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The report and the audited financial statements of the Company as well as the report of the liquidator and the auditors on the liquidation may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company.

II (03747/755/33)

The Board of Directors.